

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 mai 2017 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6      Présents : 6      Absent : 0      Votants : 6

Procuration :

Date de convocation : 15 mai 2017

Présents : Jean BIJASSON - Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ - Nicole ROCHE

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

\*\*\*\*\*

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

Madame le Maire fait savoir que les conseillers municipaux ont été prévenus par mail de l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Validation du programme de travaux O.N.F » en point 8. Les questions diverses seront traitées en point 9.

Le conseil municipal, unanime, valide l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

**1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 07.04.2017**

Le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2017 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité (Monsieur Jean Bijasson, absent à cette réunion, s'abstient).

## **2) Attribution des subventions aux associations et organismes de droit privé**

Madame le Maire rappelle que :

- l'examen des demandes de subvention n'a été effectué que si la demande était accompagnée du bilan financier ;
- les actions des associations ci-après subventionnées ont un caractère d'intérêt local.
- la subvention est accordée pour un exercice budgétaire et n'engage pas les exercices suivants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Dit que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2017, soit 21 561.60 € (dont 11 000 € provisionnés pour l'O.T. et 6 561.60 € pour l'AFPI)

Attribue comme suit les subventions aux associations pour l'exercice 2017

<b>Nom de l'association</b>	<b>Subvention 2017</b>
Chorale La Villarine	<b>150.00 €</b>
Anciens Combattants de la Vallée des Villards	<b>200.00 €</b>
Club des Sports des Villards	<b>2 000.00 €</b>
Régu'Matous	<b>50.00 €</b>
La Banque Alimentaire	<b>9.90 €</b>
Union Athlétique de Maurienne	<b>50.00 €</b>
Echo des Montagnes (Fête du col du Glandon)	<b>500.00 €</b>
USAPR	<b>500.00 €</b>
Patrimoine et Culture	<b>100.00 €</b>
La Fine Equipe	<b>80.00 €</b>
Sou des Ecoles	<b>200.00 €</b>
Amis des Villards (Téléthon)	<b>100.00 €</b>
A.F.P.I.	<b>6 561.60 €</b>

VOTE, à l'unanimité : 6 voix pour (Madame le Maire ne prend pas part au vote concernant la subvention à l'association « USAPR », association dont elle est trésorière).

Au profit du secteur associatif, le montant global des subventions de fonctionnement s'élève à 3 939.90 €

## **3) Recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activités**

Madame le Maire évoque la nécessité de recruter un agent technique territorial saisonnier du 15 juin au 31 août pour faire face à l'accroissement d'activité (débroussaillage et fleurissement) et remplacer le personnel en congés annuels, sur la base de 35 heures hebdomadaires, indice brut 362 - indice majoré 336.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 voix pour)

Décide le recrutement d'un agent technique territorial saisonnier pour accroissement d'activité pour une durée consécutive de deux mois et demi, soit du 15 juin au 31 août 2017, sur la base de 35 heures/hebdo, indice brut 362 - indice majoré 336.

Quatre candidatures sont arrivées en mairie : Vincent Brassel / Olivier Martin-Rosset / Laure Liénard / Sébastien Kribet. Les candidats seront reçus en entretien le mercredi 31 mai à partir de 14 h 00 ; un candidat sera retenu à l'issue.

**4) Suivi des différents chantiers communaux (déboisement ravin Cray-Blanc, entretien des chemins communaux, chantier du Bessay...)**

- Ravin du Cray Blanc : les travaux d'élagage et la réparation de la conduite d'évacuation des eaux, préconisés par le service Restauration Terrains en Montagne, ont été réalisés ce printemps ; la réception des travaux d'élagage a eu lieu en présence du R.T.M.
- Entretien des chemins communaux : élargissement du chemin menant au haut du Bessay, remise en état du chemin de la scierie suite à arbre arraché après tempête, nettoyage du secteur du pont du Rivaud...
- Chantier du Bessay : le chantier a débuté le lundi 15 mai, par le bas du village. Les riverains avaient été invités à une réunion sur le terrain, en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre. La commune devait acquérir la parcelle M1146 pour la transformer en parking – aire de retournement. Cette acquisition est actuellement impossible : la parcelle se trouve en indivision ; certains indivisaires n'ont pu être retrouvés. Un expert, mandaté par le Tribunal Administratif, a signifié un état de péril ordinaire non imminent.

**5) Compte rendu des travaux de La 4C sur l'instauration de la T.E.O.M.**

Madame le Maire fait état du travail de la commission de La 4C sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.). La compétence « déchets ordures ménagères » a été transférée à la communauté de communes (compétence obligatoire) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La loi exige que les usagers paient le service. La situation des deux communes des Villards, où le budget communal prenait en charge cette taxe, ne peut perdurer au-delà de l'année 2017. La commune a décidé, pour cette dernière année 2017, de continuer à inscrire cette charge au budget principal, sans prélèvement de taxe d'usagers.

La T.E.O.M. est basée sur le revenu cadastral des habitations qui est pris en compte dans sa totalité (maison, garage, cellier...).

Une réunion de travail sur l'instauration de la T.E.O.M. est programmée le jeudi 15 juin à 14 h 00 avec les élus disponibles.

**6) Approbation du rapport de la CLECT et du montant des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence Z.A.E. au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Madame le Maire évoque le transfert de la compétence promotion touristique, précédemment portée par les communes de St Alban et de St Colomban. L'attribution de compensation de St Alban baisse du montant de la part dédiée à la promotion touristique, c'est-à-dire de 1 344.00 €. L'attribution de compensation 2017 s'élève donc pour la commune à 426 038,00 €.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 voix pour)

Approuve le rapport de la CLECT et le montant des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence Z.A.E. au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**7) Convention d'organisation du service de collecte sur la commune de Saint-Alban-des-Villards**

Madame le Maire rappelle que la commune a délégué au SIRTOMM la gestion de l'évacuation et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Comme évoqué au point 5, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la

Communauté de Communes du Canton de La Chambre a repris l'ensemble de la compétence déchets ménagers et assimilés et perçoit dorénavant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le compte de ses communes.

Pour le hameau du Planchamp, la collecte est assurée par la commune qui affecte du personnel à temps non complet à cette activité ainsi qu'un véhicule communal également utilisé pour d'autres activités. En effet, compte tenu de la géographie de la commune, il apparaît techniquement difficile et financièrement pénalisant d'inclure ce service dans une tournée organisée directement par le SIRTOMM. Aussi, le SIRTOMM propose de continuer à s'appuyer sur les moyens humains et matériels de la commune pour assurer la continuité du service.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 voix pour)

Adopte la convention d'organisation du service de collecte sur la commune de Saint-Alban-des-Villards (hameau du Planchamp).

### **8) Validation du programme de travaux ONF**

Une visite de la forêt du Nant a eu lieu jeudi 18 mai en compagnie des techniciens O.N.F du secteur et de trois élus. Une opération de revitalisation de la forêt a été menée il y a 3 ans. Des zones (2 hectares) avaient été grattées à la mini-pelle. Sur ces secteurs dégagés, des repousses de résineux ont été constatées, plus nombreuses que dans les secteurs où l'herbe les étouffe.

Un affaissement du soutènement de la piste s'est produit après l'embranchement vers l'Echaut. Demande de devis formulée pour un enrochement.

Piste du Monthyon : une rencontre est prévue pour sa gestion avec la commune de Saint-Etienne-de-Cuines.

Pas de vente de bois cette année. 13 330,00 € budgétisés pour les travaux en forêt, essentiellement pour l'entretien annuel des pistes forestières, des renvois d'eau (début juin) et un passage d'épareuse (début août)

### **9) Questions diverses**

- ✓ Filets de protection des parcs d'ovins : certains chemins se trouvent barrés par ces filets électrifiés qui empêchent le passage.
- ✓ Prédation du loup. Avec la mise à l'herbe des troupeaux, les attaques ont repris dans la vallée des Villards mais aussi dans d'autres secteurs de Maurienne et Tarentaise.
- ✓ SIRTOMM : la SNCF a perdu le marché du transport ferroviaire des déchets de Maurienne qui sont maintenant emmenés par la route à Chambéry.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public. A propos des ordures ménagères, un intervenant rappelle que la SNCF a perdu le marché du transport ferroviaire des déchets de Maurienne qui sont maintenant acheminés par la route à Chambéry, ce qui est regrettable eu égard à la nécessité de réduire la pollution routière.

La séance est levée à 22 H 40.